

F.S.U Le Communiste Inter 87

Feuille d'Infos Syndicales N°11 . Mairie d'Isle . Avril 2008

EDITO

Une nouvelle Municipalité se met en place suite aux résultats des élections du 9 mars 2008. Le syndicat Inter 87 FSU prend acte de ce changement et réaffirme les positions qui ont toujours été les siennes :

Informers, agir, défendre les agents en toute transparence et indépendance. Nous mettons au centre de nos préoccupations le bien commun et les services publics.

Vous trouverez dans les pages suivantes un compte-rendu du premier CTP suite au renouvellement des représentants de l'administration.

Une réorganisation du travail est en cours. Il est trop tôt pour évaluer la situation. Nous restons attentifs au redéploiement et aux risques d'intensification du travail.

Au niveau national, nous avons à faire face à une gestion libérale des services qui va à l'encontre du progrès social. Il est dans l'air du temps de faire appel à l'individualisation, au salaire au mérite, à la pseudo modernité des techniques de management... De quoi favoriser la concurrence et la division entre les agents.

La réforme des retraites de 2003, par l'indexation sur les prix, l'allongement de la durée de cotisations et le système de décote qui pénalise en premier lieu les femmes a pour conséquence une baisse du montant des pensions. Une diminution qui va s'accroître avec les années. D'autres sources de financement existent : la taxation du travail précaire et du temps partiel imposé, des profits financiers. Le système des exonérations aux entreprises devrait être revu dans le sens d'une incitation à l'investissement dans les politiques sociales.

Le gouvernement après négociations avec les représentants des centrales syndicales a concédé une augmentation du point d'indice que nous considérons comme très

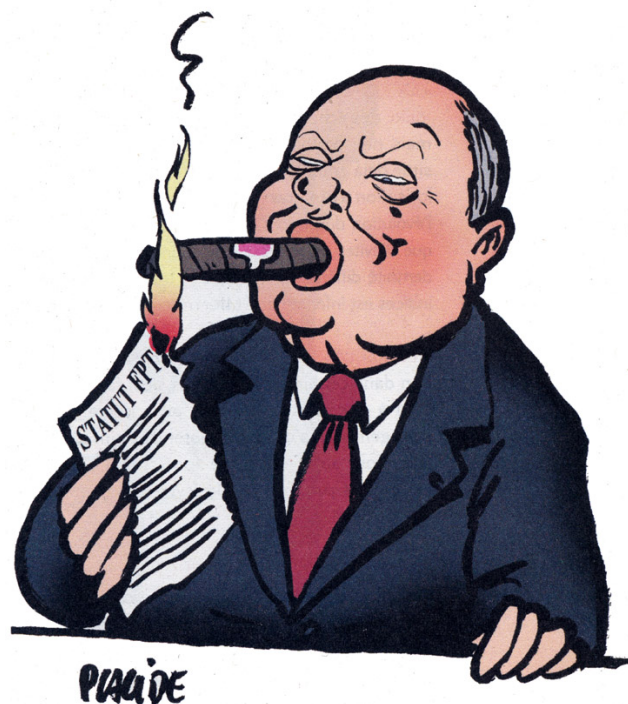
insuffisante (+0,5% en mars et + 0,3% en octobre). On est loin des 2,6% de perte du pouvoir d'achat constaté en 2007 (chiffre Insee).

Dans ce contexte, le mouvement syndical doit renforcer son action et se développer.

Les représentants du personnel au Comité Technique Paritaire et aux Commissions Administratives Paritaires seront renouvelés lors des prochaines élections qui auront lieu le 6 novembre et le 11 décembre 2008. Vos élus remettent en jeu leurs mandats, ils produiront leur bilan d'activité et présenteront leur profession de foi pour cette échéance.

Nous accueillons régulièrement de nouveaux adhérents, notamment à Isle, signe de notre capacité à intervenir en permanence dans l'ensemble des collectivités. N'hésitez pas à nous rejoindre et nous faire part de vos suggestions. L'union fait la force !

FSU Inter 87 Mairie d'Isle



Etaients présents pour l'administration :

Président, M. Gilles BEGOUT, Mme Marie LAPLACE, Mme Muriel LAUVERGNE-NIMYLOWYCZ, M. Eric ELCHINGER, Mme Françoise BLANCHARD-ROGERIE, M. Bernard ANACLET.

Etaients présents pour la FSU INTER 87 : Melle Marie-France MORELON, Mme Laurence DARTHOUT, Melle Valérie DESMAISON, M. Christian BECHADE, M. Jean-Pierre DELAGE-DAMON, M. Patrick GUITARD, M. Hervé FAURE, M. André MAZALEYRAT, M. Gérard TEYSSANDIER.

Assistaient également à la réunion à titre consultatif : Mme Françoise BOURGUIGNON, Melle Aurore CHASTAING.

Etaients excusés : M. Pierre AUZEMERY, Mme Monique FAYE et Mme Joëlle PENOT Directrice de la Résidence Fleurie.

Suite aux Elections Municipales la composition du Comité Technique Paritaire est modifiée en ce qui concerne les représentants de l'administration :

Représentants de la Collectivité :

Titulaires :

M. Gilles BEGOUT, Président
M. Pierre AUZEMERY
Mme Marie LAPLACE
Mme Muriel LAUVERGNE-NIMYLOWYCZ
M. Bernard ANACLET

Suppléants :

M. Karl PERIGAUD
M. Christophe MALIFARGE
M. Eric ELCHINGER
M. Eric DAURIAC
Mme Françoise BLANCHARD-ROGERIE

Représentants du Personnel :

Titulaires :

M. Hervé FAURE
Mme Monique FAYE
M. Christian BECHADE
Melle Marie-France MORELON
M. Gérard TEYSSANDIER

Suppléants :

M. Jean-Pierre DELAGE-DAMON
M. André MAZALEYRAT
Mme Valérie DESMAISON
Mme Laurence DARTHOUT
M. Patrick GUITARD

1. APPROBATION DU CTP du 27 NOVEMBRE 2007
2. PROJET DE RESTRUCTURATION DES SERVICES.

Le Président, M. Gilles BEGOUT, rappelle le rôle consultatif du CTP et explique les orientations de la restructuration en cours :

Services Administratifs : Un service d'accueil est prévu au rez de chaussée avec l'installation

d'un comptoir pour diriger le public vers les différents services.

L'Etat civil et le social auront des bureaux cloisonnés afin de répondre au besoin de confidentialité des usagers.

Le service comptabilité et marchés publics sera installé à la place du service social et de l'espace occupé par l'association Incog'Isle. Il est proposé à un agent contractuel arrivant en fin de contrat d'intégrer la fonction publique territoriale en tant que responsable des marchés.

Au sous-sol demeure le service urbanisme. Un service sécurité, hygiène sera créé, un agent sera recruté sur ce secteur.

Le Président, M. Gilles BEGOUT insiste sur la notion de transversalité des services.

Au premier étage, Mme Françoise BOURGUIGNON, Directrice Générale des Services intègre l'ancien Bureau de M. Bernard ANACLET.

Un agent qui a fait valoir son droit à la retraite et un départ suite à une mutation seront remplacés et deux nouveaux recrutements sont prévus.

Service Culturel : Un service ateliers d'expression et de loisirs + école de musique est créé sous la responsabilité de Mme Annie LODDE.

M. FAURE Hervé occupera la Fonction de Directeur du Service Culturel et Jeunesse à temps égal de travail. Il lui est demandé de réorganiser le service jeunesse dans son ensemble (Accueil de Loisirs, interclasse, périscolaire...). Un agent sera affecté à ce service et chargé de la mission administrative (inscription, facturation).

Pas de changement à l'espace Jeunes.

Un second cuisinier sera recruté au restaurant scolaire suite au départ à la retraite d'un agent.

Services Techniques : la réorganisation est dans une phase d'observation, dans la réponse aux urgences, rien n'est définitif.

Suite à l'installation au CTP des nouveaux élus, Hervé FAURE rappelle au nom de la FSU Inter 87 section Mairie d'Isle les valeurs et les axes revendicatifs du syndicat :

Pas de changement en ce qui concerne les représentants du personnel. Ils sont élus jusqu'aux prochaines élections qui auront lieu le 6 novembre et le 11 décembre 2008.

La FSU Inter 87 défend les statuts et les conditions de travail de tous les agents de la fonction publique territoriale. La FSU privilégie les accords collectifs et refuse tout développement de l'individualisation et de la méritocratie.

Son action s'inscrit dans le cadre du maintien et de l'amélioration du service public. Cette notion de service public implique la prise en compte de l'intérêt général, de la réponse aux besoins de la population, de l'accessibilité et de la continuité de service. Tout le monde doit pouvoir bénéficier, par un système de redistribution, des

services publics quelque soit son lieu d'habitation et ses revenus. Ce qui explique que nous différencions l'usager du « client ».

La FSU est un syndicat qui remplit ces missions en toute transparence (informations régulières aux agents), et indépendance.

La restructuration des services à la Mairie d'Isle : Nous acceptons toute réorganisation du travail visant à améliorer la qualité du Service Public. Cela implique une obligation de moyens notamment en ce qui concerne la formation du personnel et le recrutement d'agents correspondant aux éventuelles nouvelles missions.

Nous avons conscience qu'il faut prendre le temps nécessaire aux changements initiés.

Nous resterons vigilants face au redéploiement en cours du personnel notamment en ce qui concerne tous transferts des tâches impliquant une surcharge et une intensification du travail au détriment de la création d'emplois.

Toute reprise en gestion directe de services implique une fonction permanente d'agents municipaux. La fonction d'accueil et secrétariat aussi bien à la Mairie qu'au Centre Culturel pourraient être mise en œuvre en interne et en attribuant plus d'heures au personnel actuellement à temps incomplet.

Une autre problématique est soulevée : la question de la confusion des rôles entre élus et fonctionnaires. C'est toujours une question sensible dans les collectivités. Si chaque agent interpelle directement un élu autant sur une question d'achat de matériel, de travaux à réaliser, attribution des congés sans passer par le chef de service, c'est la porte ouverte au risque d'être confronté à une situation d'ordre/contrordre. Répondre à une demande personnelle parasite la vision globale correspondant à la mission du chef de service.

Une discussion s'instaure entre les différents protagonistes :

Le Président Gilles BEGOUT : Une nouvelle méthode de travail est à l'ordre du jour, la synthèse ne pourra se faire avant 6 mois de fonctionnement. Des ajustements sont à élaborer des deux côtés. Les élus sont fortement impliqués sans vouloir prendre la place de qui que ce soit. Le fonctionnement des services techniques est remis à plat, cela dérange les habitudes, mais comme cela se fait dans la concertation tout devrait bien se passer.

André MAZALEYRAT : Aux services techniques « on ne sait pas trop qui fait quoi actuellement ? »

Le Président Gilles BEGOUT : « Le savait-on mieux avant ? » Il faut que les agents sachent ce qu'ils

ont à faire en arrivant le matin ce qui demande une réorganisation des rôles.

Christian BECHADE : Les agents sont inquiets, beaucoup de rumeurs circulent.

Gille BEGOUT : C'est assez pénible ces rumeurs qui circulent dans cette commune, pour l'instant rien n'a changé fondamentalement, la gestion des travaux demande à être mieux organisée.

Christian BECHADE : Nous sommes dans une période de transition qui demande de la sérénité.

Gille BEGOUT : Un constat de l'existant est en cours d'évaluation. Pour l'instant, Alain POITOU est responsable des services techniques. Il y a beaucoup de sous-chefs d'où une certaine confusion.

Bernard ANACLET : « Dire qu'avant c'était parfait, je n'irai pas jusque là, mais dire que tout était désorganisé ! » Il faut arrêter d'insinuer que tout allait mal avant. J'espère que toute réorganisation se fera en concertation et avec respect du personnel et du service public.

Françoise BLANCHARD-ROGERIE : Je suis sensible aux inquiétudes des employés du technique, les anciens élus étaient très présents sur le terrain.

Gilles BEGOUT : Les élus sont en place, sur le terrain. Il se faisait certaines choses par habitude, à nous de les améliorer. Nous rencontrons tous les chefs de service et ensuite le personnel toujours dans un esprit de concertation.

Hervé FAURE : Les orientations doivent être très précises afin que les fonctionnaires les mettent en œuvre dans un souci de cohérence entre les élus et les chefs de service.

Bernard ANACLET : Est-ce que les deux postes créés sont des recrutements supplémentaires ?

Gilles BEGOUT : Oui et ce ne sera sûrement pas les derniers tout en tenant compte de la charge importante que constituent les frais de personnel.

Françoise BLANCHARD-ROGERIE : Est-ce que les recrutements prévus se feront sur la catégorie C ?

Gilles BEGOUT : Oui

Hervé FAURE : Il arrive trop souvent dans les collectivités que des agents de catégorie C fassent le travail de catégorie B et les agents de catégorie B celui de catégorie A. Nous insistons sur la nécessité de la formation et de la préparation aux concours.

Gilles BEGOUT : J'accorde une importance primordiale à la formation et à la promotion interne.

Françoise BLANCHARD-ROGERIE : Où sera installée l'association Incog'Isle.

Gilles BEGOUT : A l'annexe.

Christian BECHADE : Il est indispensable de bien cerner les missions actuelles des agents avant de leur en donner de nouvelles.

Gilles BEGOUT : D'où la nécessité des fiches de poste et d'une période d'observation. Il convient notamment de chiffrer en temps et non simplement en nombres de tâches.

Il est également prévu de lancer une démarche d'obtention d'un label qualité et de procéder à des audits.

André MAZALEYRAT : La notion de chiffrage en temps n'est plus opérationnelle lors des interventions d'urgence.

Gilles BEGOUT confirme cette remarque.

3. MOUVEMENTS DANS LE PERSONNEL :

Création de deux postes d'adjoint administratif 2^{ème} classe au 4/04/2008 suite à un départ pour cause de retraite et un départ pour cause de mutation. Suppression de postes d'agents de Maitrise, départ à la retraite de 3 agents.

4. QUESTIONS POSEES PAR LE SYNDICAT FSU INTER 87 :

- *Maintien d'un jour supplémentaire accordé par le Maire le lundi de pentecôte.*

Le Président Gilles BEGOUT donne son accord.

- *Demande d'une journée de compensation car le 1^{er} mai et l'ascension tombent le même jour. Situation qui ne s'était pas produite depuis 1913 et qui ne se renouvellera qu'en 2160.*

Hervé FAURE fait état d'une jurisprudence de 2005 favorable aux employés du secteur privé reprise par le secteur public. Jugement favorable aux agents qui reconnaît l'attribution d'une journée afin de respecter le nombre total annuel de jours fériés.

Le Maire répond négativement considérant que les agents bénéficient d'un nombre important de congés. Il laisse au syndicat l'éventualité de faire jouer la jurisprudence.

- *Installation du nouveau logiciel de contrôle et d'évaluation des appels téléphoniques. L'ancienne Municipalité s'était engagée à expliquer le fonctionnement de ce dispositif.*

Le système téléphonique fait l'objet d'une nouvelle étude, les représentants syndicaux seront tenus au courant et associés au fonctionnement qui sera retenu.

- *Installation et mise à disposition d'Internet au local syndical de la FSU.*

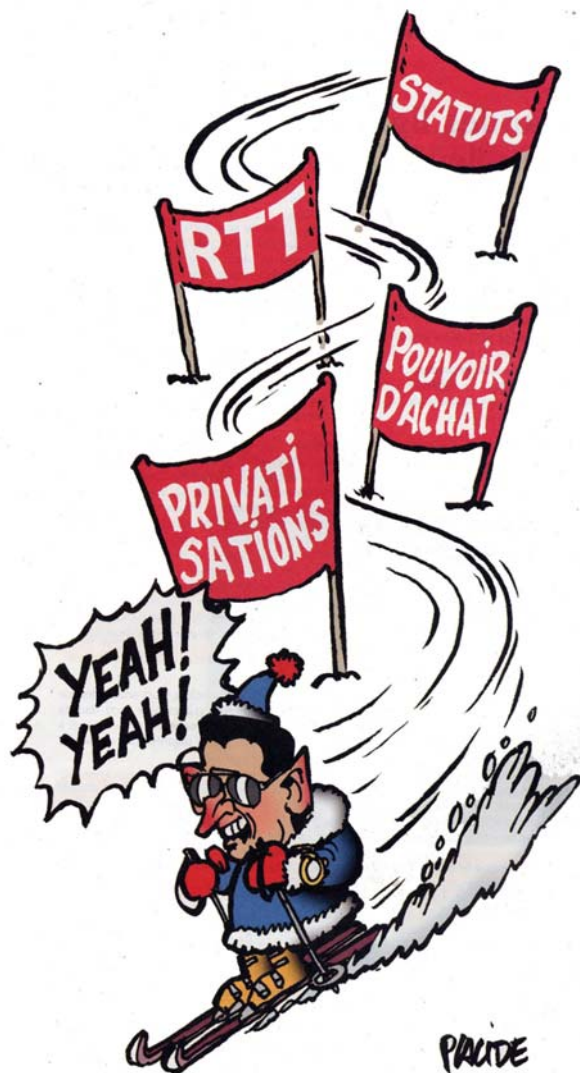
Le Maire donne son accord. Une étude est en cours pour l'installation d'une borne WIFI à la Maison des Associations.

Il est évoqué l'éventuel risque représenté par l'émission des ondes.

M. Eric ELCHINGER répond qu'à ce jour aucune enquête ne permet d'évaluer un quelconque risque pour la santé des personnes.

Une prochaine réunion du Comité technique Paritaire est envisagée avant les vacances d'été.

Françoise BOURGUIGNON indique que le Bilan Social devra être présenté et validé à cette occasion.



La fonction Publique Territoriale (FPT) détient le triste record de précarité (20%) contre 11% à la Fonction Publique d'Etat. (FPE). Les femmes sont concernées en grande majorité. Il s'agit d'une volonté manifeste de la part de l'administration de faire en sorte que les missions de services publics ne soient pas assurées par des fonctionnaires.

La FSU vient d'éditer un nouveau guide des carrières mis à jour suite aux nouvelles réformes statutaires. N'hésitez pas à le demander à vos représentants syndicaux dans les différents services de la Mairie.